



Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement standard des Rallyes 2025 de la Fédération Française de Sport Automobile (FFSA)

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DES ARDENNES, tient à remercier chaleureusement les personnalités qui permettent l'organisation du 7^{ème} **RALLYE Régional VHRS des ARDENNES** en apportant une aide efficace aux membres du Comité d'Organisation :

7^o RALLYE REGIONAL VHRS DES ARDENNES 2025

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète ou modifie le règlement standard des rallyes de régularité sportive 2025 et les règles spécifiques rallye historique de régularité sportive (VHRS)2025.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : le 18 mars 2025 sous réserve de la réception du permis d'organiser de la FFSA.

Ouverture des engagements : le 18 mars 2025 sous réserve de la réception du permis d'organiser de la FFSA.

Clôture des engagements : Le lundi 19 mai 2025 minuit. Cachet de la poste faisant foi.

Parution et distribution du carnet d'itinéraire: Le jeudi 29 mai 2025 de 09h00 à 18h00 et le vendredi 30 mai 2025 de 07h00 à 12h00 au foirail de Rethel 1 rue Jacques Brel.

Dates et heures des reconnaissances : Le jeudi 29 mai 2025 de 09h00 à 18h00 et le vendredi 30 mai 2025 de 07h00 à 15h00.

Horaires des convocations pour les vérifications administratives : Le lundi 26 mai 2025 sur le site de l'ASA

Vérifications administratives le :

Vendredi 30 mai 2025 de 08h00 à 15h00.

Lieu : Garage Renault Dacia 16 rue de la sucrerie 08300 Rethel.

Vérifications techniques le :

Vendredi 30 mai 2025 de 08h15 à 15h15.

Lieu : Garage Renault Dacia 16 rue de la sucrerie 08300 Rethel.

Heure de mise en place du parc de départ : Vendredi 30 mai 2025 à l'issue des vérifications techniques.

Lieu : Foirail de Rethel 1 rue Jacques Brel.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : vendredi 30 mai à 15h15.

Lieu : Foirail de Rethel 1 rue Jacques Brel.

Publication des équipages admis au départ: Vendredi 30 mai 2025 à 17h15. Lieu : panneau d'affichage au Foirail.

Publication des heures et ordres de départ: Vendredi 30 mai 2025 à 17h15. Lieu : panneau d'affichage au Foirail.

Briefing de la direction de course : par écrit remis aux vérifications administratives contre émarginement.

Départ de la première étape (1° voiture VHC) : vendredi 30 mai 2025 à 18h00.

Arrivée de la première étape (1° voiture VHC) : samedi 31 mai 2025 à partir de 19h48.

Vérifications techniques des voitures pour nouveau départ après abandon Au plus tard le samedi 31 mai 2025 avant 06h45 au foirail. Contacter Jean Michel DESSE au 06 80 74 35 70.

Publication des résultats partiels et des heures et ordre de départ de la 2° étape :

Le vendredi 30 mai 2025 au plus tard à 23h00.

Lieu : panneau d'affichage au Foirail.

Départ de la seconde étape (1° voiture VHC) : samedi 31 mai 2025 à 07h00.

Arrivée du rallye (1° voiture VHC) : samedi 31 mai 2025 à partir de 17h24.

Vérification finale Lieu : Garage Renault Rethel rue de la sucrerie 08300 Sault les Rethel.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le samedi 31 mai 2025 30 minutes après l'affichage des résultats partiels. Lieu : panneau d'affichage au Foirail.

Remise des prix : Samedi 31 mai 2025 à partir de l'arrivée de la dernière voiture dans la dernière spéciale.

Lieu : Podium du Foirail.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Ardennes, Stéphane Hunter son président et l'ensemble des membres du comité directeur organisent le 7° rallye régional VHRS des Ardennes 2025 en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Grand EST le 11/02/2025 sous le numéro 11 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 121 en date du 11/02/2025.

Comité d'Organisation

Président : Stéphane Hunter licence 192084 0315.

Membres : tous les membres du comité de l'ASA Ardennes.

Secrétariat du Rallye : ASA des Ardennes 15 rue du clos du château 08270 Novion-Porcien.

Téléphone fixe : 03 24 52 13 61 Téléphone portable 06 80 72 10 08 ou 06 48 33 92 18

asadesardennes@orange.fr

Président : Stéphane Hunter licence 192084 0315.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom Prénom	N° licence	Code ASA
Président du collège commissaires sportifs	Jean Charles BIDAL	1625	0305
Membre du collège	Jean Michel Martin	27433	0313
Membre du collège	Anne CARDINAL	199648	0326
Directeur de course général au PC	Thierry STOECKLE	3500	0305
Directeur de course général adjoint au PC	Paul Emile REMY	260120	0305
Directeur de course ES1 ES2 ES3 ES4 au PC	Fabrice OUDART	8912	0325
Directeur de course VHC VHRS au PC	Jean Claude LEUVREY	88	0328
Directeur de course nouveau départ	Paul Emile REMY	260120	0305
Directeur de course ES 1,2,3,4	Alain ANGELMANN	214977	0302
Directeur adjoint ES 1,2,3,4	Christophe GALLAIRE	242385	0314
Relation concurrents responsable	Jocelyne ANGELMANN	233639	0302
Relation concurrents chargé de la vérification publicité	Jean Pierre DESCHAMPS	5545	0111
Médecin chef au PC	Michel WIEDENKELLER	146262	0323
Directeur de course chargé des vérifications administratives.	Jean Claude LEUVREY	88	0315
Responsable commissaires techniques, VHRS et nouveau départ	Jean Michel DESSE	5538	0116
Commissaire technique	Yves VANACKERE	16710	0116
Commissaire technique	Yannick MARTIN	138098	0315
Commissaire technique	Roger COLIBERT	59209	0325
Commissaire technique			
Responsable classement informatique VHRS	Anthony LAOUST	149229	0116
Responsable commissaires	Florence LECLERE		0315
Trico	Francis ROMBOURG	34694	0323
Autorité	Stéphane HUNTER	192084	0315
Damier	AC VIEHE/ Y BLANPAIN	11415/197446	0102
Chronométreurs départ ES1 ES2 ES3 ES4	Françoise FRANCHI et Sébastien CREPET	214894/258201	0305/0315
Chronométreurs arrivée ES1 ES2 ES3 ES4	Françoise et Gérard TANT	119502/147683	0101/0101
Speaker	Didier OHMER	1905	0304

A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels nommés dans ce règlement sont Juges de Faits.

1.3P. VERIFICATIONS

Il appartient aux équipages engagés de consulter le site www.asa-ardennes.fr afin de connaître leurs heures de convocation pour les vérifications administratives qui seront disponibles dès le lundi 26 mai 2025.

1.3.1. Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et avec sa voiture aux vérifications techniques conformément au programme de chaque rallye. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA.

Documents à présenter : *selon les catégories – voir règles spécifiques.*

Il n'y aura pas de vérifications finales.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- permis de conduire,
- certificat d'immatriculation de la voiture, (fournir la photocopie qui servira à départager les ex-aequo).
- « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- licences en cours de validité ou Titre de Participation.

En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

1.3.4. Un briefing oral est prévu par le DC VHRS et à cette occasion un briefing écrit sera remis, contre émargement, aux équipages : **vendredi 30 mai 2025 à 18h00** à proximité panneau d'affichage Foirail.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et au règlement standard des rallyes de régularité sportive 2025.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 45° rallye régional des Ardennes doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le lundi 19 mai 2025 à minuit (cachet de la poste faisant foi).**

3.1.1.10P. Le nombre des engagés (les 3 rallyes confondus) est fixé à 110 voitures maximum.

3.1.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 200€ + 5€ pour le challenge commissaires de la ligue Grand Est soit 205€ (Remise de 15€ par licencié ASA Ardennes).
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 400€ + 5€ pour le challenge commissaires de la ligue Grand Est soit 405€.

3.1.12.P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

- Il sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 100€ par voiture pour le Transpondeur

3.2. EQUIPAGES

3.2.1. Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes.

Licences admises (minimum) :

- ICCR – Internationale Concurrent-Conducteur Régularité
- NCCR - Nationale Concurrent-Conducteur Régularité

Titres de participation admis (minimum) :

- TPNR(E) – National Régularité
- TPRR(E) – Régional Régularité

Pour toute demande de Titre de participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat

médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

3.3. Ordre de départ :

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive 2025.

3.3.1. Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.2. L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives (Haute, Intermédiaire, Basse).

3.3.3. L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive 2025 et aux règles spécifiques rallye historique de régularité sportive 2025.

4.3.1 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes ou au règlement particulier du rallye de support.

L'assistance sera autorisée dans la zone du Foirail de Rethel 1 rue Jacques Brel.

Un seul véhicule en plus du véhicule d'assistance par équipage sera autorisé à entrer dans le parc d'assistance, des stickers spécifiques devront impérativement être mis sur le pare-brise.

Un parc pour les remorques est prévu. Il est obligatoire et se trouve à proximité de l'assistance au foirail.

4.3.1. Parcs d'assistance.

4.3.1.4. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.2. PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes ou au règlement particulier du rallye de support.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHRS.

6.1P. DESCRIPTION

Le 7° rallye régional VHRS des Ardennes représente un parcours de 143.10 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 kms.

Les épreuves spéciales sont :

- ES1 ACY ROMANCE 4 kms
- ES2, ES3, ES4 NOVION 12 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2. RECONNAISSANCES :

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

6.2.5 Dates et heures des reconnaissances : le jeudi 29 mai 2025 de 09h00 à 18h00 et le vendredi 30 mai 2025 de 8h00 à 15h00.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA, au règlement standard des rallyes de régularité sportive 2025 et aux règles spécifiques rallye historique de régularité sportive (VHRS).

7.5.P. ZONE DE REGULARITE (ZR)

Le tableau des moyennes sera remis aux concurrents au moment des vérifications administratives.

7.6. PARC FERME

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 30 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) sous couvert de leur propre assurance.

Abandon : appeler le 0601240960 (DC Adjoint)

ARTICLE 8. RECLAMATION

. Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive.

ARTICLE 10P. COUPES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les 3 premiers du classement de chaque moyenne seront récompensés.